

Rapport du jury des concours externe et interne d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer organisé en région Centre - Val de Loire

Session 2018

A titre liminaire, les membres du jury tiennent à souligner les bonnes conditions dans lesquelles ils ont pu travailler avec le bureau des ressources humaines, de la formation et de l'action sociale de la préfecture du Loiret.

I - Présentation générale du concours

Les concours interne et externe d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer ont été ouverts pour cette session 2018 par un arrêté du 23 mars 2018.

Le nombre de postes offerts a été fixé à :

- concours interne : 5,
- concours externe : 8.

Les candidats retenus pouvant, au regard des postes ouverts, être affectés au sein de tous les périmètres relevant du ministère de l'intérieur, en région Centre-Val de Loire : préfectures, juridictions administratives, police et gendarmerie nationales.

En application de l'arrêté du 23 mars 2007, relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'État, l'admissibilité comprenait les épreuves suivantes :

Concours externe :

Épreuve n°1 : une épreuve qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : 1h30 ; coefficient 3) ;

Épreuve n°2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathématiques (durée : 1h30, coefficient 3).

Concours interne :

Une épreuve écrite unique consistant en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de document de 5 pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats (durée : 1h30 ; coefficient 3).

L'épreuve d'admission, pour chacun des concours interne et externe consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir du public, à classer des documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : 30 minutes ; coefficient 4).

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le jeudi 17 mai 2018.

Les épreuves orales d'admission se sont échelonnées du mardi 19 au vendredi 22 juin 2018.

II - Éléments statistiques :

II-1 Candidats

Les concours interne et externe d'adjoint administratif principal 2e classe ont été organisés pour la deuxième année consécutive.

Le concours interne a attiré 43 candidats pour cette session. 13 candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve d'admissibilité soit un taux d'absentéisme de 30,24 %.

Le nombre de candidats au concours externe s'élevait à 122 inscrits. 68 candidats se sont présentés lors des deux épreuves d'admissibilité.

INTERNE	Nombre de candidats	Présents à la 1ère épreuve	% de présents à la 1ère épreuve	Admissibles	Admis sur liste principale	Admis sur liste complémentaire
Session 2018	43	30	69,76	13	5	0

EXTERNE	Nombre de candidats	Présents à la 1ère épreuve	% de présents à la 1ère épreuve	Présents à la 2è épreuve	% de présents à la 2è épreuve	Admissibles	Admis sur la liste principale	Admis sur la liste complémentaire
Session 2018	122	68	55,73	68	55,73	24	8	6

II-2 Répartition hommes/femmes

Le concours, tant interne qu'externe, est marqué par une dominante féminine (93,02%de femmes inscrites au concours interne et 83,60 % de femmes inscrites pour le concours externe).

CONCOURS INTERNE	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Inscrits	3	6,97	40	93,02	43	100
Admissibles	1	7,67	12	92,30	13	100
Admis	0	0	5	100	5	100

CONCOURS EXTERNE	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Inscrits	20	16,39	102	83,60	122	100
Admissibles	6	25	18	75	24	100
Admis	1	12,5	7	87,5	8	100

II-3 Répartition par âge

Pour les deux concours, la majorité des candidats inscrits se situe entre 26 et 35 ans, tout comme les candidats admis.

	Nombre d'inscrits au concours externe	% d'admis	Nombre d'inscrits au concours interne	% d'admis
> ou égal à 25 ans	30	0	5	0
Entre 26 et 35 ans	54	9,25	12	25
Entre 36 et 45 ans	24	4,16	15	6,66
< ou égal à 46 ans	14	14,28	11	9,09
Total	122	27,69	43	40,75

III - Observations et attentes du jury

III-1 Les épreuves d'admissibilité :

Concours interne :

L'épreuve consistait en la rédaction d'une lettre administrative courante suite à la demande du maire de la commune de Soleil demandant la procédure à suivre pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance dans sa commune.

La moyenne globale de cette épreuve est de 12,76/20. 16,66 % des copies ont obtenu des notes inférieures à 10/20.

	Notes > 10		Notes < 10		Autres notes (rupture d'anonymat)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2018	22	73,33	8	26,66	0	0,0	30	100

La majorité des candidats a compris la commande qui lui a été posée : rédiger une lettre de réponse à une demande d'un maire d'une commune.

Les meilleures copies retenues sont celles des candidats qui ont démontré leur capacité à exploiter les informations dont ils disposaient, ainsi que celles dont la clarté d'expression, la concision et les qualités rédactionnelles ont été remarquées.

Concours externe :

L'épreuve n°1 : réponse aux questions

L'épreuve consistait en la réponse à 8 questions à partir d'un texte, de pleine actualité : la prévention de la radicalisation.

La moyenne globale à cette épreuve est de 12,25/20.

	Notes > 10		Notes < 10		Autres notes (rupture d'anonymat)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2018	53	77,94	14	20,58	1	1,47	68	100

Comme l'an passé, l'exercice ne présentait pas de difficultés particulières, les réponses aux questions figurant très majoritairement dans le texte.

Il s'agit de l'épreuve écrite la mieux réussie. Une majorité de candidats a bien compris le sujet et les réponses ont été assez détaillées dans l'ensemble, voire pertinentes pour certaines.

L'épreuve n° 2 : courts exercices

L'épreuve consistait en de courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe et grammaire) et mathématiques.

La moyenne globale à cette épreuve est de 8,30/20.

	Notes > 10		Notes < 10		Autres notes (rupture d'anonymat)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2018	14	20,58	54	79,41	0	0,0	68	100

Il convient de noter que 79,41 % des candidats n'ont pas obtenu la moyenne à cette épreuve faisant appel à un équilibre des connaissances tant en français qu'en mathématiques. Il a été relevé un niveau de connaissances en mathématiques particulièrement bas, voire désastreux pour la plupart, notamment sur la partie « exercices ».

III - 2 L'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission, pour chacun des concours interne et externe, consistait, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle. L'épreuve, d'une durée totale de trente minutes, s'est déroulée en deux parties :

- un test d'évaluation des compétences bureautiques automatisé, d'une durée de 10 minutes, en présence d'un examinateur.

Ce test séquentiel aléatoire de 12 questions à choix multiples illustrées (images et vidéos, « loupes » affichant les menus et fonctions cités) comportait :

- > 5 questions sur le tableur « Calc »,
- > 7 questions sur le traitement de texte « Writer ».

- un entretien avec le jury, d'une durée de 20 mn, destiné à vérifier l'aptitude du candidat à :

- × accueillir le public,
- × classer des documents,

- × présenter les éléments d'un dossier,
- × recevoir et restituer des communications téléphoniques,
- × gérer des emplois du temps.

Les candidats admis, tant pour le concours interne et externe, ont un niveau très moyen : 50 % d'entre eux ont obtenu une note en dessus de 10/20 au concours interne et 57,14 % d'entre eux au concours externe avec une moyenne de 11,08/20 pour le concours interne et 10,11/20 pour le concours externe.

2018	Concours	Note > 10		Notes < 10		Total	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
	Interne*	5	50	5	50	10	100
	Externe**	12	57,14	9	42,85	21	100

*3 candidats admissibles ne se sont pas présentés à l'épreuve d'admission.

** 3 candidats ne se sont présentés à l'oral d'admission.

Concernant le test d'informatique, le jury estime que sa prise en compte, lors de l'épreuve orale, s'inscrit totalement dans les connaissances désormais requises pour un agent de la fonction publique.

Il a considéré que l'informatique constituait un outil de travail incontournable qu'il convenait, certes, de maîtriser, mais il n'en demeurait pas moins qu'il ne devait pas être le critère fondamental permettant de juger un candidat dans l'exécution des tâches qu'il serait amené à exécuter. C'est la raison pour laquelle, il ne représente qu'un cinquième de la note orale.

Il ressort que le format de 12 questions, dont les réponses sont à fournir dans un délai contraint, constitue une bonne formule. Il conviendra peut-être de l'adapter sur la forme afin de le rendre plus intuitif.

Pour l'entretien avec le jury, les candidats devaient faire appel au bon sens, à un esprit d'à propos, à des qualités organisationnelles et à un esprit d'analyse et de synthèse. Par ailleurs, la réussite à cette épreuve nécessitait un minimum de connaissances administratives.

Celui-ci a fait apparaître des disparités considérables entre les candidats. La plupart d'entre eux n'avait manifestement pas préparé leur entretien et ne s'était pas renseigné sur la manière dont il convenait d'appréhender ce type d'épreuve. Le niveau ayant été assez faible, le concours interne n'a pas fait l'objet de liste complémentaire.

Si certains candidats sont venus « en touristes » et n'ont pas hésité à le dire, d'autres étaient réellement stressés. En tout état de cause, les membres du jury ont cherché à mettre les candidats en confiance.

D'une façon générale, il est impératif que les futurs candidats, se présentant tant au concours externe qu'interne, se préparent aussi bien aux épreuves écrites qu'à l'épreuve orale (cf la notice du concours et les programmes précisés). En effet, le jury repère très rapidement les candidats qui ont insuffisamment révisé. Il leur est demandé d'avoir une réelle curiosité d'esprit et de donner envie aux membres du jury de travailler avec eux.

La présidente du jury

Agnès DIA